



DU CRIMINOLOGIE ET SCIENCES CRIMINELLES



Niveau d'étude
visé
BAC +2



ECTS
0 crédits



Durée
1 an



Structure de
formation
Faculté de Droit
et de Science
politique

Parcours proposés

- > DU Criminologie et sciences criminelles
- > DU Criminologie et sciences criminelles (M1 pénal)
- > DU Criminologie et sciences criminelles + prépa police
- > DU Criminologie et sc. crimi. (Maîtrise psycho ou socio UPV)

Présentation

Régime 1 :

Ce régime est applicable uniquement aux étudiants qui, inscrits en Master 1 en Droit, ont suivi le Parcours Recommandé pour le Master Recherche, spécialité "Droit pénal fondamental" et le Master Professionnel, spécialité "Pratiques pénales" et ont, par conséquent, choisi Procédure pénale (1er semestre) et Droit pénal spécial (2ème semestre) comme matière de travaux dirigés.

- Procédure pénale (cours semestriel de Master 1 - 1er semestre) (33 h) (avec TD)
- Criminologie et politique criminelle (cours semestriel de Master 1) (33 h)
- Droit pénal spécial (cours semestriel de Master 1 - 2ème semestre) (33 h) (avec TD)
- Police technique et scientifique (cours spécial) (15 h)
- Médecine légale (cours spécial) (15 h)
- Psychiatrie criminelle (cours spécial) (25 h)
- Droit des mineurs (cours spécial) (25 h)

Régime 2 :

Ce régime est applicable à tous les autres étudiants et aux personnes n'ayant pas le statut d'étudiant.

- Criminologie et politique criminelle (cours semestriel de Master 1) (33 h)
- Droit pénal général et procédure pénale (cours semestriel) (30 h)
- Droit pénal spécial (cours spécial) (15 h)
- Police technique et scientifique (cours spécial) (15 h)
- Médecine légale (cours spécial) (15 h)
- Psychiatrie criminelle (cours spécial) (25 h)

Des exercices pratiques comportant en particulier la visite d'établissements pénitentiaires ou de services en rapport avec le phénomène criminel sont organisés au cours de l'année universitaire.

- Module optionnel spécialisé : Prévention de la délinquance et gestion des risques urbains.

A partir de l'année universitaire 2004-2005, est créé, au sein du DU Sciences Criminelles, un Module optionnel spécialisé : Prévention de la délinquance et gestion des risques urbains (36 heures sur 9 sessions de 4 heures).

- Public : Une trentaine d'étudiants, prioritairement choisis parmi les étudiants titulaires d'une licence ou plus et se destinant vers des professions axées sur la prévention de la délinquance et la gestion des risques urbains en matière de délinquance (GRU).
- Modalités : Cet enseignement bénéficiera d'un coefficient 3.



Pour les étudiants concernés, ce module se substituera aux matières d'oral dont l'addition correspond au même coefficient, à savoir :

Droit des mineurs et psychiatrie criminelle

ou

Criminologie et médecine légale

ou

Criminologie et police technique et scientifique

Droit des mineurs (cours spécial) (25 h)

Les + de la formation

- Les étudiants, candidats à une inscription au DU, doivent s'adresser directement au service des inscriptions de l'UFR Droit et Science politique
- Les candidats, non étudiants, doivent obtenir au préalable une autorisation d'inscription auprès de l'ISC

Objectifs

Objectifs (pédagogiques scientifiques, professionnels) :

Donner à tous ceux qui, par goût ou par profession, se préoccupent du phénomène criminel, une information scientifique sur la délinquance et sur les disciplines variées qui tentent de la cerner et de la combattre.

Il a également vocation à devenir un lieu de rencontre pour les personnes qui sont en contact avec le phénomène criminel. Il participe activement aux activités de l'Équipe de Recherche sur la politique criminelle.

Admission

Public cible

Bassin de recrutement :

Étudiants de l'enseignement supérieur : inscription de plein droit :

- Étudiants en Droit préparant une Licence (L1, L2, L3) ou un Master (M1) de Droit et se destinant aux carrières de la Magistrature, Barreau, Police (Commissaire, Lieutenant), Administration pénitentiaire, Éducation surveillée, Protection judiciaire de la jeunesse...
- Étudiants en Droit préparant la 2ème année de Capacité en Droit et s'orientant vers une carrière de Travailleur social
- Étudiants en Pharmacie ou en Médecine (Médecine légale, Psychiatrie, Médecine pénitentiaire)
- Étudiants en Psychologie, Sociologie, Psychanalyse
- Étudiants en Sciences
- Étudiants en A.E.S.

Non étudiants : inscription soumise à l'agrément du Directeur de l'Institut :

- Cadres de la police et de la gendarmerie
- Candidats au concours de la police
- Travailleurs sociaux (Assistants Sociales, Educateurs, Agents de l'administration pénitentiaire, Agents de probation...)
- Personnes privées (Délégués bénévoles à la liberté surveillée ou à la probation, Visiteurs de prison, Médiateurs en matière pénale...)

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Olivier Sautel

☎ 04 34 43 29 27

✉ olivier.sautel@gmail.com

Lieu(x)

📍 Montpellier



Programme

DU Criminologie et sciences criminelles

	Nature	CM	TD	TP	Crédits
Admissibilité DU Sciences criminelles	UE				0 crédits
Procédure pénale et droit pénal spécial	UE				0 crédits
Admission DU Sc. crim.	UE				0 crédits
Obligatoire	UE				0 crédits

DU Criminologie et sciences criminelles (M1 pénal)

DU Criminologie et sciences criminelles + prépa police

DU Criminologie et sc. crimi. (Maîtrise psycho ou socio UPV)